



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/11/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 29 novembre 2010
D - 20100655

Aujourd'hui Lundi 29 novembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(sauf de 17h10 à 18h15)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (préside de 17h10 à 18h15), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Josy REIFFERS, M. Jean Marc GAUZERE, M. Joël SOLARI, Mme Sylvie CAZES, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean-Michel PEREZ,

***Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Convention de
partenariat avec le Rectorat et le Lycée Montesquieu.
Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du dispositif « Parcours croisés autour d'une œuvre » proposé par le Rectorat, le Conservatoire de Bordeaux, le Rectorat et le Lycée Montesquieu s'associent pour permettre la réalisation d'un projet de mise en scène réunissant les élèves de cycle 2 du département théâtre du conservatoire et les élèves en option théâtre du lycée Montesquieu.

A partir de la pièce de Molière, l'Ecole des femmes, et en relation avec la programmation par l'Opéra National de Bordeaux de l'œuvre lyrique qui en est inspirée, les partenaires s'entendent sur la réalisation d'un spectacle qui sera accueilli au Lycée Montesquieu pour des représentations gratuites scolaires et tout public.

Les engagements souscrits par chacune des parties en présence sont définis par la convention de partenariat annexée ci-après.

Au titre de sa participation à la production du spectacle et au financement des frais de personnel qui seront engagés par le Conservatoire de Bordeaux, le Rectorat s'engage à verser à la Ville de Bordeaux une participation financière d'un montant total de cinq cents euros (500 €).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 novembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

Convention de partenariat **entre la Ville de Bordeaux, le** **Rectorat** **et le Lycée Montesquieu**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue en préfecture le
Ci-après désignée « Le Conservatoire de Bordeaux »
D'une part,

Le Rectorat représenté par Madame Catherine Darrouzet, Déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle, sis 5 Rue J. de Carayon Latour 33 060 BORDEAUX,
Ci-après dénommée "Le Rectorat"

Et :

Le Lycée Montesquieu représenté par Madame Vieuville, Proviseur, sis 4 et 5 Place de Longchamps 33 000 BORDEAUX,
Ci-après dénommée "Le Lycée Montesquieu"
D'autre part,

IL A été PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre du dispositif « Parcours croisés » autour d'une œuvre proposé par le Rectorat, le Conservatoire de Bordeaux, le Rectorat et le Lycée Montesquieu s'associent pour permettre la réalisation d'un projet de mise en scène réunissant les élèves de cycle 2 du département théâtre du conservatoire et les élèves en option théâtre du lycée Montesquieu. A partir de la pièce de Molière, l'Ecole des femmes, et en relation avec la programmation par l'Opéra National de Bordeaux de l'œuvre lyrique qui en est inspiré, les partenaires s'entendent sur la réalisation d'un spectacle qui sera accueilli au Lycée Montesquieu pour des représentations scolaires et tout public.

Ces représentations au sein du lycée Montesquieu seront gratuites pour tous les publics dans la limite des places disponibles.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1er : Objet

La présente convention a pour objet de définir les engagements souscrits par chacune des parties en présence. Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre de manière concertée les moyens matériels et humains nécessaires au bon déroulement de cette action.

Article 2 : Prise d'effet - Durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et pour toute la durée de l'action préalablement exposée.

Article 3 : Obligations du rectorat

Dans le cadre du partenariat institué, le Rectorat s'engage à :

- gérer l'inscription et l'accueil des classes venant assister aux représentations scolaires,
- contribuer à la production du spectacle et au financement des frais de personnel engagés par le Conservatoire de Bordeaux. Au titre de ce soutien, le Rectorat versera à la Ville de Bordeaux une participation financière d'un montant total de cinq cent euros (500 €).

Article 4 : Obligations Lycée Montesquieu

Dans le cadre du partenariat institué, le Lycée Montesquieu s'engage à :

garantir la mise à disposition de la salle de spectacle du lycée Montesquieu du 24 novembre au 4 décembre 2010 pour le montage, les répétitions et représentations selon un planning détaillé qui sera annexé à la présente convention,

- participer à l'accueil du public sur les représentations,
- garantir les conditions d'accueil et de sécurité des publics et des biens dans ce lieu à toutes les étapes de réalisation de la présente convention.

Article 5 : Obligations du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud

Dans le cadre du partenariat institué, le Conservatoire de Bordeaux s'engage à :

- assumer les frais de personnel nécessaires à la bonne tenue de la manifestation,
- garantir la bonne fin artistique et pédagogique pour la réalisation de six représentations (4 réservées aux scolaires et 2 tout public) entre le 30 novembre et le 3 décembre 2010,
- prendre en charge l'ensemble des frais techniques relatifs à cette production,
- assurer la communication et l'accueil des représentations tout public en relation avec les deux autres partenaires.

Article 6 : Dénonciation de la convention

La dénonciation de la présente convention ne peut intervenir que dans le cadre d'un accord entre les parties ou en cas de force majeure.

Article 7 : Assurances

Chaque partie fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels dont elles-mêmes ou leurs préposés seraient responsables ainsi que des éventuels dommages occasionnés aux tiers qui leur seraient imputables.

ARTICLE 8 : Compétence juridictionnelle

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 9 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, il est fait élection de domicile, à savoir :- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex,

- pour le Rectorat, 5 Rue Joseph de Carayon-Latour 33060 BORDEAUX,
- pour le Lycée Montesquieu, 4 et 5 Place de Longchamps 33000 BORDEAUX.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour le Rectorat, La Déléguée académique, Catherine Darrouzet	Pour la Ville de Bordeaux, Le Maire, Alain Juppé
Pour le Lycée Montesquieu, Le Proviseur, Madame Vieuville	

